

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Avril 2022
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	

REFERENTIEL INTERNE RELATIF A L'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION (RIOFE)

CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE SPP

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Avril 2022
Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP		

Ce référentiel interne d'organisation de la formation et de l'évaluation a pour finalité la description des modalités d'organisation et d'évaluation de la formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe de sapeurs-pompiers professionnels. C'est le document de référence en matière d'organisation pédagogique et d'évaluation.

I – MODALITES D'ORGANISATION

I-1– Cadre des activités de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe

Le chef d'agrès d'un engin comportant une équipe commande seul ou sous l'autorité d'un COS le personnel d'un agrès composé d'une équipe. Sont considérés comme un engin composé d'une équipe les véhicules suivants : VSAV, VSR, MEA (EPA, BEA, EPS,...), VTU ou véhicules assimilés. L'équipage d'un agrès se compose d'un chef d'agrès, d'un conducteur et au plus d'un binôme dénommé « équipe ».

Il est formé pour assurer les opérations de secours qui lui sont confiées dans le cadre de ces 4 missions :

- La lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès d'un moyen élévateur aérien (MEA) ;
- Le secours d'urgence à personnes
- Le secours routier ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

I-2– Conception du parcours de professionnalisation

Ce RIOFE reprend l'ensemble des compétences du RNAC de la DGSCGC issu de l'arrêté du 29 aout 2019 relatif à l'emploi opérationnel tenu par les sergents de sapeur-pompier professionnel.

L'organisation de ce parcours est conçue par les équipes pédagogiques constituées de concepteurs de formation et de formateurs-accompagnateurs. Cependant, il est convenu que les formateurs-accompagnateurs chargés de la professionnalisation des chefs d'agrès une équipe doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises. Ce diagnostic de compétences peut être réalisé en amont ou le premier jour de l'action de formation.

Les équipes pédagogiques doivent créer des parcours personnalisés centrés sur une mixité de techniques pédagogiques tout en privilégiant les mises en situations professionnelles.

I-3– Conditions d'accès

Les conditions d'accès à la formation sont celles prévues par :

- le décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, précisant les grades permettant d'exercer l'emploi de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe ;
- le décret n°2012-521 portant statut particulier du cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation.

Point de vigilance :

Conformément aux dispositions réglementaires, un stagiaire n'est pas autorisé à **assurer en propre** l'emploi pour lequel il est en cours de formation (CSI R.723-16).

 <p>SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE POLE OPERATIONNEL</p>	<p align="center">SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p align="center">Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p>	<p>Création : Septembre 2020</p>
	<p align="center">Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP</p>	<p>Mise à jour : Avril 2022</p>

I-4– Prérequis d'accès à la formation

- Etre chef d'équipe SPP
- Etre titulaire de l'emploi de nacellier MEA
- Pour les agents non titulaires de la qualification de chef d'équipe SPP recrutés par la voie du concours interne mentionné à l'article 4 du décret 2012-521, le SDIS 42 doit avant l'entrée en formation :
 - qualifier son agent d'équipier prompt secours (Cf RIOFE Equipier SPP – bloc de compétence n°4 – Agir comme secouriste isolé) ;
 - s'assurer que l'agent dispose des éléments de compréhension des emplois d'équipier et de chef d'équipe.

I-5– Conditions d'exercice

Le chef d'agrès une équipe SPP doit :

- avoir validé la formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe relative au cadre d'emploi des sapeurs-pompiers professionnels ;
- valider la formation de maintien et de perfectionnement des acquis prévue par l'arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- être aptitude médicale au domaine d'activité exercé.

I-6– Equipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'organisme de formation. Les équipes pédagogiques doivent être qualifiées conformément aux formations de spécialité du domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.

Le directeur de l'organisme de formation peut néanmoins solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

L'encadrement est composé de :

- un coordinateur de stage, qualifié FOR ACC, du grade minimum d'adjudant SPP et exerçant l'emploi de chef d'agrès tout engin.
- une équipe pédagogique dont la composition est la suivante :

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	Mise à jour : Avril 2022

Nombre d'apprenants			1 à 6	6 à 12
Domaine d'activité de lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès d'un moyen élévateur aérien (MEA)	FOR ACC qualifié FOR Incendie	Au moins un des formateurs devra être qualifiés CDA tout engin	3	6
Domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes	FOR ACC qualifié FOR SAP	Au moins un des formateurs devra être qualifiés CDA 1 équipe SAP	2	4
Domaine d'activité du secours routier	FOR ACC qualifié FOR SAP et correspondant SR	Au moins un des formateurs devra être qualifiés CDA tout engin	2	4
Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement	FOR ACC	Au moins un des formateurs devra être qualifiés CDA 1 équipe DIV	2	4

Dans le cas où des actions de formation seraient mutualisées, l'équipe pédagogique est également mutualisée sous réserve des qualifications requises des formateurs des domaines d'activités enseignés.

I-7- Durée et déroulé pédagogique

Le parcours de professionnalisation est construit sur la base du tableau ci-dessous :

Activité pédagogique	Heures	Type pédagogique
FOAD	4 heures	Acquisition du bloc de compétences SSQVS.
Activité CDA MEA	16 heures	Apprentissage en CIS d'affectation sous tutorat d'un CDA tout engin
Activité CDA SUAP	4 journées soit 36 heures	Présentiel
Activité CDA SR	1 journée soit 8 heures	Présentiel
Activité CDA DIV	1 journée soit 8 heures	Présentiel
Formation en situation de travail	4 gardes de 12 heures	En CIS d'affectation sous tutorat d'un CDA 1 équipe à minima

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Septembre 2020
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	Mise à jour : Avril 2022

I-8– Moyens logistiques

Nombre d'apprenants		
	1 à 6	6 à 12
Domaine d'activité de lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès d'un moyen élévateur aérien (MEA)	Activité d'apprentissage avec les moyens du CIS d'affectation du stagiaire	Activité d'apprentissage avec les moyens du CIS d'affectation du stagiaire
Domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes	1 VSAV 1 EPTSR 1 valise de maquillage 1 véhicule épaves	2 VSAV 2 EPTSR 1 valise de maquillage 2 véhicules épaves
Domaine d'activité du secours routier	1 VSAV 1 EPTSR 1 valise de maquillage 2 véhicules épaves	2 VSAV 2 EPTSR 1 valise de maquillage 4 véhicules épaves
Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement	1 VTPM ou VPRO	2 VTPM ou VPRO

Des moyens supplémentaires peuvent être demandés en fonction des besoins pédagogiques.

I-9– Lieux de formation

Les lieux de formations sont à définir par le coordinateur de stage en lien avec son équipe pédagogique selon les domaines d'activités travaillés.

I-10 – Programme pédagogique

Le programme pédagogique est construit par l'équipe pédagogique en lien avec le bureau de la formation en prenant en compte l'ingénierie pédagogique pour adultes et les besoins des apprenants.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Avril 2022
Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP		

I-12 – Les compétences du chef d'agrès un engin SPP

Les compétences du chef d'agrès un engin sont définies selon :

- 4 domaine d'activités, regroupant 6 activités également dénommées **bloc de compétences**
- 4 compétences transversales

I - Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie avec un MEA	
ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Commander un sauvetage ou une mise en sécurité	Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
	Organiser la prise en compte des impliqués
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel
	Identifier les risques
	Définir ou établir les zonages opérationnels
3. Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA	S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA
	Utiliser les capacités des équipements du MEA
	Participer aux déblais et à la surveillance après extinction

II - Domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes	
ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
4. Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
	Faire réaliser un bilan des victimes et la prise en charge
	Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime
	Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

III - Domaine d'activité du secours routier	
ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
5. Commander un engin de secours routier	Ordonner la protection de la zone d'intervention
	Définir la technique de désincarcération d'une victime
	Commander la désincarcération

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Septembre 2020
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	Mise à jour : Avril 2022

IV - Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement	
ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
6. Commander un véhicule tout usage	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la zone d'intervention
	Identifier les risques
	Définir la technique opérationnelle
	Commander son équipe

Compétences transversales s'exercent indifféremment dans le domaine précédemment référencé	
Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son environnement professionnel
	Préserver son potentiel physique et psychologique
B. S'impliquer dans son emploi	Analyser le contexte, identifier les situations complexes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
	Développer et encourager la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
C. Agir au sein d'un collectif	Diffuser la culture du service public
	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Participer au développement du collectif
	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
	Organiser la vérification des matériels et véhicules
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	Mise à jour : Avril 2022

II – EVALUATION DE LA FORMATION

La formation de chef d'agrès un engin SPP est dite **certificative**. A ce titre, la finalité de l'évaluation est d'apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d'autonomie de l'apprenant dans la réalisation de ses activités est conforme au référentiel national d'évaluation et ce, en vue de la délivrance du diplôme.

II-1– Modalités d'évaluation

La mesure des compétences se réalise lors du parcours de formation décrit au paragraphe I.
Les indicateurs portent sur:

- La qualité de la réponse: exactitude, précision, rigueur, ...
- Le process utilisé pour y répondre: **habileté**, adéquation, adaptation, ...
- Les normes applicables : **connaissances**, respect, conformité, ...
- Le comportement: **attitudes**, autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence, ...

Les fiches d'activité des différentes compétences sont détaillées en annexe 1.

II-2– Le porte feuilles de compétences (annexe 2)

L'évolution de l'acquisition de la compétence est inscrite sur le portefeuille de compétences de l'apprenant. Le portefeuille de compétences doit être utilisé sous cette forme et renseigné tout au long de la formation par l'apprenant lors des périodes en présentiel.

A l'issue de la formation, les portes-feuilles de compétences de l'ensemble des apprenants doivent être transmis au bureau de la formation via le logiciel GEEF pour analyse et délivrance des diplômes.

II-3– Natures et critères d'évaluation

Les évaluations liées aux connaissances peuvent être réalisées à partir :

- de QCM ;
- de QROC ;
- d'interrogations orales.

Les évaluations liées à l'attitude et aux habiletés sont réalisées à partir de l'observation de l'apprenant dans l'ensemble des activités pédagogiques.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Septembre 2020
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	Mise à jour : Avril 2022

II-4- Types d'évaluation

Quatre types d'évaluations sont présents dans la formation de chef d'agrès un engin SPP:

Types d'évaluations	Objectifs de l'évaluation	Impacts de l'évaluation
Evaluation diagnostique	Acte pédagogique de mesure réalisé en amont ou au début de la formation pour analyser le niveau de compétence de l'apprenant.	<ul style="list-style-type: none"> - Valider des compétences déjà acquises. - Adapter le parcours de formation sur la base du bilan du diagnostic.
Autoévaluation accompagnée	Acte pédagogique de mesure réalisé par l'apprenant accompagné par un membre de l'équipe pédagogique en cours de formation destiné à : <ul style="list-style-type: none"> - Faire matérialiser et à faire prendre conscience à l'apprenant de son niveau de compétences - Développer la capacité de l'apprenant à activer et à articuler ses ressources - Confirmer ou pas l'atteinte du niveau requis 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclencher chez l'apprenant la compréhension de ces évolutions ou de ces difficultés. - Développer la réflexivité. - Faire tracer via l'équipe pédagogique les évolutions ou les difficultés. - Proposer en coopération avec l'apprenant un plan d'actions adapté favorisant le développement des compétences.
Evaluation Formative critériée	Acte pédagogique de mesure réalisé en cours de formation après mise(s) en situation pour analyse le niveau des apprenants Phase administrative permettant de valider des compétences et/ou des blocs de compétences et de réaliser la synthèse des évaluations. Créer le plan de développement continu des compétences.	<ul style="list-style-type: none"> - Validation d'acquisitions de compétences et/ou des blocs de compétences. - Adapter le parcours de formation sur la base du résultat de l'évaluation formative critériée. - Proposer les actions de formation(s) adaptée(s) pour atteindre l'acquisition des compétences. - Proposer à la commission validant les diplômes la somme et la synthèse des évaluations permettant de délivrer (ou pas) le diplôme. - Assurer la traçabilité des évaluations réalisées tout au long du parcours de formation.
Evaluation sommative et certificative	Phase de synthèse des évaluations citées ci-dessus.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer à la commission validant les diplômes la somme et la synthèse des évaluations permettant de valider ou pas la certification.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	Mise à jour : Avril 2022

II-5- Délivrance du diplôme

Les compétences du porte feuilles sont soumises à pondération. Certaines doivent être impérativement reconnues comme étant « acquises », d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ».

Pour valider la formation, les compétences doivent être « acquises » pour les cases grisées et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches.

Une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation de la formation en cours.

Les blocs de compétences validés restent acquis.

Un **plan de développement continu des compétences (annexe 3)** sera remis à l'apprenant pour son chef de centre. Il a pour objectif de dégager des axes d'amélioration de compétences tel que constaté en fin de formation. Ce document peut être un des outils en lien avec l'entretien professionnel de l'agent.

II-6- Gestions des échecs

Les stagiaires qui n'ont pas validé l'ensemble des compétences devront refaire deux mises en situation professionnelle lors d'un autre stage de chef d'agrès un engin SPP ou d'un rattrapage organisé par le bureau de la formation dans le ou les domaines opérationnels concernés.

Avant cela, ils travailleront dans leur centre de secours afin de se préparer à l'acquisition des compétences manquantes.

En cas de nouvel échec ils devront repasser entièrement la formation.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Contrôleur général Alain MAILHÉ

 <p>SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE</p> <p>POLE OPERATIONNEL</p>	<p align="center">SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p align="center">Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p>	<p>Création : Septembre 2020</p>
	<p align="center">Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP</p> <p align="center">ANNEXE 1 : Fiches par activité</p>	<p>Mise à jour :</p>

Bloc de compétences 1

Activité : Commander un sauvetage ou une mise en sécurité

Compétences :

1. Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
2. Organiser la prise en compte des impliqués

Savoir-agir :

1. Analyser le sauvetage à effectuer
Mobiliser l'équipe sur le sauvetage
2. Rassurer les personnes à secourir
Encadrer et accompagner les personnes à secourir

Éléments des compétences

Habilités :

- Utiliser les EPI adaptés
- Diriger et réaliser un sauvetage sans matériel
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de sauvetages choisis
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues
- Empathie et bienveillance envers les impliqués

Connaissances :

- Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques
- Le confinement et l'évacuation
- Rôle du binôme
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage (LSPCC, échelles à main)
- Capacité et modalité d'utilisation des moyens aériens (MEA-EPA-BEA-EPC, ...)
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police – COS/DOS
- L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...)
- Organisation et chaîne de commandement
- Principes du commandement – le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Référentiel technique Incendie du SDIS 42
- ITOP Incendie / ITOP commandement
- PEX, REX

 <p>SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE</p> <p>POLE OPERATIONNEL</p>	<p>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p>Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p>	<p>Création : Septembre 2020</p>
	<p>Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP</p> <p>ANNEXE 1 : Fiches par activité</p>	<p>Mise à jour :</p>

Bloc de compétences 2

Activité : Sécuriser la zone d'intervention

Compétences :

1. Analyser l'environnement opérationnel
2. Identifier les risques
3. Définir ou établir les zonages opérationnels

Savoir-agir :

1. Observer l'environnement opérationnel
Analyser la situation opérationnelle
2. Détecter les sources de dangers
Signaler les sources de dangers
3. Déterminer et faire sécuriser le périmètre adapté ou prescrit
Informé, rendre compte

Eléments des compétences

Habilités :

- Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés
- Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance
- Commander son équipe
- Garder un contact permanent avec l'équipe

Connaissances :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie ○ Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques ○ Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés ○ Disposition constructive ○ Prévention opérationnelle ○ Rôles et responsabilités du chef d'agrès ○ Organisation et chaîne de commandement ○ Principes du commandement – le cadre d'ordre | <ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètres et zonages de sécurité ○ Gestion des fluides ○ Méthodologies opérationnelles ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances ○ Règles d'emploi des EPI ○ Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires ○ Les pouvoirs de police – COS/DOS ○ L'interservice (SAMU / forces de l'ordre, ...) |
|---|---|

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Référentiel technique Incendie du SDIS 42
- ITOP Incendie / ITOP commandement
- PEX, REX

 <p>SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE</p> <p>POLE OPERATIONNEL</p>	<p>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p>Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p>	<p>Création : Septembre 2020</p>
	<p>Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP</p> <p>ANNEXE 1 : Fiches par activité</p>	<p>Mise à jour :</p>

Bloc de compétences 3

Activité : Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA

Compétences :

1. S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA
2. Utiliser les capacités des équipements du MEA
3. Participer aux déblais et à la surveillance après extinction

Savoir-agir :

1. Ordonner la mission
Contrôler la réalisation de la mission
Rendre compte de l'efficacité de la mission
Faire alimenter les établissements hydrauliques
2. Optimiser l'exploitation des équipements d'extinction
3. Structurer et surveiller la participation aux déblais
Organiser la surveillance du sinistre

Éléments des compétences

Habiletés :

- Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission
- Contrôler l'exécution de la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité des impliqués
- Préserver le potentiel physique et psychologique
- Garder un contact permanent avec l'équipe

Connaissances :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Marche générales des opérations de lutte contre l'incendie ○ Protection des biens ○ Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques, lecture du feu ○ Agents extincteurs, procédés d'extinction ○ Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés ○ Méthodologies opérationnelles ○ Règles d'établissement des tuyaux ○ Règles des manœuvres en binôme ○ Hydraulique, besoins et ressources en eau ○ Moyens facilitant l'action des secours (ventilation opérationnelle, RIA, colonnes...) ○ Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie | <ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de lutte contre l'incendie ○ Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes ○ Règles d'emploi des EPI ○ Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires ○ Capacité et modalités d'utilisation des hydrants ○ Déblai et surveillance ○ Rôles et responsabilités du chef d'agrès ○ Les pouvoirs de police – COS/DOS ○ L'interservice (forces de l'ordre, gaz, électricité, ...) ○ Organisation et chaîne de commandement ○ Principes du commandement – le cadre d'ordre |
|---|---|

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Référentiel technique Incendie du SDIS 42
- ITOP Incendie / ITOP Commandement
- PEX, REX

 <p>SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE</p> <p>POLE OPERATIONNEL</p>	<p>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p>Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p>	<p>Création : Septembre 2020</p>
	<p>Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP</p> <p>ANNEXE 1 : Fiches par activité</p>	<p>Mise à jour :</p>

Bloc de compétences 4

Activité : Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes

Compétences :

1. Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
2. Faire réaliser ou participer au bilan de victime(s) et à la prise en charge
3. Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime
4. Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Savoir-agir :

- 1 – Sécuriser le site de l'intervention
Agir pour éviter le sur-accident
- 2 – Organiser ou réaliser le bilan de la ou des victimes
S'intégrer dans un dispositif de nombreuses victimes
Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices
Commander les actions de secours pour traiter la détresse de la victime
Rendre compte des bilans, communiquer avec la régulation médicale
- 3 – Choisir et organiser la prise en charge adaptée
Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux
Commander l'équipe VSAV
- 4 – Travailler en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie
Faire contrôler et reconditionner les matériels et équipements

Eléments des compétences

Habilités :

- o Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission
- o Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- o Adapter l'usage des matériels au contexte
- o Mettre en œuvre le protocole et les outils SINUS
- o Diriger, contrôler l'exécution de la mission
- o Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction

Attitudes :

- o Rassurer et encadrer la victime et les impliqués
- o Préserver le potentiel physique et psychologique
- o Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical
- o Coopérer avec les forces de l'ordre
- o Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

Connaissances :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> o Marche générale des opérations de secours à personne o Plan nombreuses victimes o Méthodologies de prises en charge o Capacité et modalités d'utilisation du VSAV o Capacité et modalités d'utilisation des matériels de secourisme o Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes | <ul style="list-style-type: none"> o Règles d'emploi des EPI o Rôles et responsabilités du chef d'agrès o Les pouvoirs de police – COS/DOS o Le plan ORSEC – NOVI - SINUS o L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...) o Organisation et chaîne de commandement o Principes du commandement – le cadre d'ordre |
|--|--|

Ressources à minima :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - Règlement opérationnel du SDIS 42 | - Référentiel technique SUAP du SDIS 42 |
| - ITOP SAP / ITOP commandement | - Protocole SSSM |
| - PEX, REX | |

 <p>SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE</p> <p>POLE OPERATIONNEL</p>	<p align="center">SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p align="center">Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p>	<p>Création : Septembre 2020</p>
	<p align="center">Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP</p> <p align="center">ANNEXE 1 : Fiches par activité</p>	<p>Mise à jour :</p>

Bloc de compétences 5

Activité : Commander un engin de secours routier

Compétences :

1. Ordonner la protection de la zone d'intervention
2. Définir la technique de désincarcération
3. Commander la désincarcération

Savoir-agir :

1. Sécuriser le site de l'intervention
Agir pour éviter le sur-accident
Protéger contre le risque incendie
2. Analyser la situation de désincarcération
Se coordonner avec les personnels en charge de la victime (CA VSAV, personnels médicaux et paramédicaux)
3. Ordonner la mise en œuvre des équipements de désincarcération
Coordonner les actions de calage, découpe et levage

Éléments des compétences

Habilités :

- o Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission
- o Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- o Adapter l'usage des matériels au contexte
- o Diriger, contrôler l'exécution de la mission
- o Exploiter les capacités des équipements et matériels de l'engin de secours routier

Attitudes :

- o Préserver le potentiel physique et psychologique
- o Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical
- o Coopérer avec les forces de l'ordre
- o Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

Connaissances :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> o Marche générales d'une opération de secours routier o Les véhicules spécifiques (TMD, PL, véhicules hybrides, ...) o Les guides de désincarcération des constructeurs automobiles o Les règles du balisage et de la signalisation o Capacité et modalités d'utilisation des matériels de balisage, signalisation o Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage o Capacité et modalités d'utilisation des matériels de calage, étalement, levage | <ul style="list-style-type: none"> o Capacité et modalités d'utilisation des matériels de protection contre l'incendie o Marche générales des opérations de secours à personne o Plan nombreuses victimes o Règles d'emploi des EPI o Rôles et responsabilités du chef d'agrès o Les pouvoirs de police – COS/DOS o L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...) o Organisation et chaîne de commandement o Principes du commandement – le cadre d'ordre |
|---|--|

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Référentiel technique Incendie du SDIS 42
- ITOP SUAP / ITOP Secours routier / ITOP commandement
- PEX, REX

 <p>SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE</p> <p>POLE OPERATIONNEL</p>	<p align="center">SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p align="center">Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p>	<p>Création : Septembre 2020</p>
	<p align="center">Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP</p> <p align="center">ANNEXE 1 : Fiches par activité</p>	<p>Mise à jour :</p>

Bloc de compétences 6

Activité : Commander un véhicule tout usage

Compétences :

1. Assurer la sécurité immédiate de la zone d'intervention
2. Identifier les risques
3. Définir la technique opérationnelle
4. Commander son équipe

Savoir-agir :

1. Sécuriser le site de l'intervention
2. Observer la situation, le contexte, l'environnement, analyser et identifier les risques et les enjeux liés :
 - aux personnes et aux biens
 - aux interventions en lien avec les animaux
 - à la protection de l'environnement
 - aux dangers climatiques
3. Déterminer la technique adaptée
Adapter la technique pour l'efficacité de la mission
4. Ordonner la mission
5. Contrôler l'efficacité de la mission

Éléments des compétences

Habilités :

- Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte
- Diriger, contrôler l'exécution de la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels du véhicule tout usage

Attitudes :

- Préserver le potentiel physique et psychologique
- Agir en interaction et coordination avec d'autres services
- Coopérer ou agir avec des personnels spécialisés (équipes animalières, vétérinaires, ...)
- Bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqué(s)
- Se limiter au champ d'action de la sécurité civile
- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile

Connaissances :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Marche générales des interventions de protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'épuisement, d'assèchement ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de forçage ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'élagage, tronçonnage ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe | <ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de capture et de neutralisation des animaux ○ Phénomènes météorologiques (tempêtes, cyclones, vague de froid, neige, ...) ○ Les ascenseurs – règles de sécurité et modalité d'intervention ○ Règles d'emploi des EPI ○ Rôles et responsabilités du chef d'agrès ○ Les pouvoirs de police – COS/DOS ○ L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...) ○ Organisation et chaîne de commandement ○ Principes du commandement – le cadre d'ordre |
|--|--|

Ressources à minima :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| - Règlement opérationnel du SDIS 42 | - Référentiel technique opérations diverses du SDIS 42 |
| - ITOP Opérations diverses | - ITOP Commandement – PEX - REX |

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	Mise à jour :
	ANNEXE 1 : Fiches par activité	

Bloc de compétences transversales A

Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)

Compétences :

1. Préserver la santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité
2. Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions
3. Contribuer au « bien vivre ensemble »
4. Préserver le potentiel physique et psychologique

Savoir-agir :

1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme
Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)
2. Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles
Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres
Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission
Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites
Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés
3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations de l'engagement citoyen
Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge
Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...)
Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers
4. Autoévaluer son potentiel physique
Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP)
Agir et réagir lors d'une agression physique
Autoévaluer son potentiel psychologique
Développer et améliorer son potentiel psychologique
Agir et réagir lors d'une agression psychologique

Eléments des compétences

Habilités :

- Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission
- Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et son binôme
- Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la mission
- Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
- Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et physiologiques
- Exercer la mission dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques
- Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques
- Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision, ...)
- Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions

 <p>SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE</p> <p>POLE OPERATIONNEL</p>	<p align="center">SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p align="center">Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p>	<p>Création : Septembre 2020</p>
	<p align="center">Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP</p> <p align="center">ANNEXE 1 : Fiches par activité</p>	<p>Mise à jour :</p>

- Signaler les actes de violences
- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux indicateurs de la condition physique (ICP)

Attitudes :

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
- Etre force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Etre vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques sur son équipier
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

Connaissances :

- Connaître les principes généraux de prévention et règles de sécurité
- Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination, ...)
- Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids ...)
- Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies.
- La gestion des émotions
- Gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue, ...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS 42 – Livre II
- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Procédures qualités SDIS 42 N° 048 – 015 – 014 – 001 – 020
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plans de prévention (Pare-chocs, Cap Santé,.....)
- Modalités relatives aux ICP

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	Mise à jour :
	ANNEXE 1 : Fiches par activité	

Bloc de compétences B

Activité : S'impliquer dans son emploi

Compétences :

1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes
2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
3. Développer et encourager la réflexivité
4. Engager une démarche de développement permanent
5. Comprendre et rédiger des écrits
6. Exercer en qualité d'acteur du service public
7. Diffuser la culture du service public

Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte, l'environnement
Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
2. Adapter son comportement aux circonstances
Anticiper sur les évolutions de la situation
3. Autoévaluer ses compétences et connaissances
Contribuer à l'autoévaluation des compétences et des connaissances de son équipe
Identifier les axes d'amélioration à développer
4. Développer les compétences et connaissances
Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer les compétences et connaissances
5. Utiliser les moyens de communication à disposition
Comprendre les documents écrits
Elaborer des écrits
6. Agir conformément aux missions du service public
Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public
7. Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SIS
Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SIS

Éléments des compétences

Habilités :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation
- Faire face aux aléas
- Rechercher des ressources adaptées pour progresser
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Agir avec une réactivité adaptée
- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile

Attitudes :

- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs

 <p>SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 LOIRE</p> <p>POLE OPERATIONNEL</p>	<p align="center">SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p align="center">Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p>	<p>Création : Septembre 2020</p>
	<p align="center">Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP</p> <p align="center">ANNEXE 1 : Fiches par activité</p>	<p>Mise à jour :</p>

- Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
- S'interroger sur ses pratiques
- Savoir se remettre en cause
- Assumer ses responsabilités
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...)
- Porter les valeurs du service public
- Respecter et diffuser les valeurs, les normes de l'organisation

Connaissances :

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SIS
- Droits et obligations du fonctionnaire
- Devoir de réserve
- Processus de l'apprentissage
- Processus de l'amélioration continue, démarche qualité
- Notion relative au droit de retrait
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SIS
- L'environnement territorial (missions, organisation, financement)
- Filières, cadres d'emplois et carrière
- Droits et devoirs du fonctionnaire
- Statut particulier sapeur-pompier professionnel
- Instances paritaires et partenaires sociaux
- La formation tout au long de la vie

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS 42
- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « gestion opérationnelle et commandement »
- ITOP « Commandement »
- Charte des valeurs SDIS 42
- Guide de bon usage des réseaux sociaux
- Charte graphique du SDIS de la Loire

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	Mise à jour :
	ANNEXE 1 : Fiches par activité	

<u>Bloc de compétences C</u>
Activité : Agir au sein d'un collectif
Compétences : <ol style="list-style-type: none"> 1. S'intégrer au sein du collectif 2. Travailler avec et pour le collectif 3. Echanger et partager les informations 4. Participer au développement du collectif
Savoir-agir : <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser les forces et faiblesses du collectif Développer la notion de collectif 2. Partager l'intérêt commun Favoriser la bienveillance 3. Echanger avec bienveillance et attention Partager en s'assurant d'être compris Agir dans le cadre de sa mission de service public Rendre compte des situations rencontrées 4. Participer au développement de l'esprit collectif Valoriser diversité et mixité
<u>Eléments des compétences</u>
Habilités : <ul style="list-style-type: none"> ○ Motiver l'appartenance au collectif ○ S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif ○ Accepter la diversité et la mixité des collectifs ○ Communiquer avec efficacité ○ Elaborer des comptes rendus ○ Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues ○ Utiliser les types d'équipements SIC ○ Communiquer (ou pas) avec les médias
Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Se mobiliser pour le collectif ○ Agir pour le développement du collectif ○ Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs ○ Utiliser l'intelligence collective ○ Construire une bonne argumentation ○ Favoriser la bienveillance ○ Favoriser l'intégration de collaborateur ○ Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...) ○ S'adapter à l'évolution des SIC

 <p>SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE POLE OPERATIONNEL</p>	<p align="center">SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p align="center">Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p>	<p>Création : Septembre 2020</p>
	<p align="center">Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP</p> <p align="center">ANNEXE 1 : Fiches par activité</p>	<p>Mise à jour :</p>

<p><u>Connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Organisation et missions du SIS o Valeurs et normes de l'organisation o La diversité et de la mixité des collectifs o Complémentarité SPP/SPV o L'intelligence collective o La boucle « observer, analyser, agir » o Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels o Règles fondamentales de la communication interpersonnelle o Gestuelle et gestion de l'oral o Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale [Régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112)] o Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission o Procédures et langage radio o Le compte-rendu et la rédaction de documents o Déontologie et obligations professionnelles o Outils informatiques et logiciels du SIS o Le domaine associatif (FNSPF, UDSP, amicales, ...)
<p><u>Ressources à minima :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement intérieur du SDIS 42 - Règlement opérationnel du SDIS 42 - Charte des valeurs - Arrêté d'organisation du SDIS de la Loire - Charte graphique du SDIS de la Loire - Guide de bon usage des réseaux sociaux

 <p>SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE</p> <p>POLE OPERATIONNEL</p>	<p>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p>Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p>	<p>Création : Septembre 2020</p>
	<p>Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP</p> <p>ANNEXE 1 : Fiches par activité</p>	<p>Mise à jour :</p>

Bloc de compétences D

Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Compétences :

1. Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
2. Organiser la vérification des matériels et véhicules
3. Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

Savoir-agir :

1. Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés
Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission
Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
Réaliser des contrôles croisés
2. Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant et après l'intervention
Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
3. Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules
Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

Éléments des compétences

Habilités :

- S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés
- Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
- Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Remettre en état les équipements, matériels et véhicules

Attitudes :

- Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle

Connaissances :

- Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules
- Démarche qualité et amélioration continue

Ressources à minima :

- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules
- Règlement intérieur du SDIS 42
- Règlement opérationnel du SDIS 42

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	
	ANNEXE 2 : PORTE FEUILLES DE COMPETENCES	

COMPETENCES DES DOMAINES D'ACTIVITES OPERATIONNELLES			
ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences ACQUIS (A) ou EN COURS D'ACQUISITION (ECA)
1-Commander un sauvetage ou une mise en sécurité	Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité	Analyser le sauvetage à effectuer Mobiliser l'équipe sur le sauvetage	
	Organise la prise en compte des impliqués	Rassurer les personnes à secourir Encadrer et accompagner les personnes à secourir	
2-Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel	Observer l'environnement opérationnel Analyser la situation opérationnelle	
	Identifier les risques	Détecter les sources de dangers Signaler les sources de dangers	
	Définir ou établir les zonages opérationnels	Déterminer et faire sécuriser le périmètre adapté ou prescrit Informé, rendre compte	
3-Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA	S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA	Ordonner la mission Contrôler la réalisation de la mission Rendre compte de l'efficacité de la mission Faire alimenter les établissements hydrauliques	
	Utiliser les capacités des équipements du MEA	Optimiser l'exploitation des équipements d'extinction	
	Participer aux déblais et à la surveillance après extinction	Structurer et surveiller la participation aux déblais Organiser la surveillance du sinistre	

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	
	ANNEXE 2 : PORTE FEUILLES DE COMPETENCES	

4-Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes	Sécuriser le site de l'intervention Agir pour éviter le sur-accident	
	Faire réaliser ou participer au bilan et à la prise en charge	Organiser ou réaliser le bilan de la ou des victimes S'intégrer dans un dispositif de nombreuses victimes Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices Commander les actions de secours pour traiter la détresse de la victime Rendre compte des bilans, communiquer avec la régulation médicale	
	Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime	Choisir et organiser la prise en charge adaptée Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux Commander l'équipe VSAV	
	Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie	Travailler en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie Faire contrôler et reconditionner les matériels et équipements	
5-Commander un engin de secours routier	Ordonner la protection de la zone d'intervention	Sécuriser le site de l'intervention Agir pour éviter le sur-accident Protéger contre le risque incendie	
	Définir la technique de désincarcération	Analyser la situation de désincarcération Se coordonner avec les personnels en charge de la victime (CA VSAV, personnels médicaux et paramédicaux)	
	Commander la désincarcération	Ordonner la mise en œuvre des équipements de désincarcération Coordonner les actions de calage, découpe et levage	

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	
	ANNEXE 2 : PORTE FEUILLES DE COMPETENCES	

6-Commander un véhicule tout usage	Assurer la sécurité immédiate de la zone d'intervention	Sécuriser le site de l'intervention	
	Identifier les risques	Observer la situation, le contexte, l'environnement, analyser et identifier les risques et les enjeux liés : <ul style="list-style-type: none"> - aux personnes et aux biens - aux interventions en lien avec les animaux - à la protection de l'environnement aux dangers climatiques	
	Choisir la technique opérationnelle	Déterminer la technique adaptée Adapter la technique pour l'efficacité de la mission	
	Commander son équipe	Ordonner la mission Contrôler l'efficacité de la mission	

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	
	ANNEXE 2 : PORTE FEUILLES DE COMPETENCES	

COMPETENCES TRANSVERSALES			
ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences ACQUIS (A) ou EN COURS D'ACQUISITION (ECA)
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité	Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)	
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions	Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés	
	Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son environnement professionnel	Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...) Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers	
	Préserver le potentiel physique et psychologique	Autoévaluer son potentiel physique Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) Agir et réagir lors d'une agression physique Autoévaluer son potentiel psychologique Développer et améliorer son potentiel psychologique Agir et réagir lors d'une agression psychologique	

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	
	ANNEXE 2 : PORTE FEUILLES DE COMPETENCES	

B. S'impliquer dans son emploi	Analyser le contexte, identifier les situations complexes	Observer la situation, le contexte, l'environnement Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes	
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	Adapter son comportement aux circonstances Anticiper sur les évolutions de la situation	
	Développer et encourager la réflexivité	Autoévaluer ses compétences et connaissances Contribuer à l'autoévaluation des compétences et des connaissances de son équipe Identifier les axes d'amélioration à développer	
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif	Développer les compétences et connaissances Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer les compétences et connaissances	
	Comprendre et rédiger des écrits	Utiliser les moyens de communication à disposition Comprendre les documents écrits Elaborer des écrits	
	Exercer en qualité d'acteur du service public	Agir conformément aux missions du service public Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public	
	Diffuser la culture du service public	Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SIS Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SIS	
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif	Analyser les forces et faiblesses du collectif Développer la notion de collectif	
	Travailler avec et pour le collectif	Partager l'intérêt commun Favoriser la bienveillance	
	Echanger et partager les informations	Echanger avec bienveillance et attention Partager en s'assurant d'être compris Agir dans le cadre de sa mission de service public Rendre compte des situations rencontrées	
	Participer au développement du collectif	Participer au développement de l'esprit collectif Valoriser diversité et mixité	

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	
	ANNEXE 2 : PORTE FEUILLES DE COMPETENCES	

D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle	Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle Réaliser des contrôles croisés	
	Organiser la vérification des matériels et véhicules	Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant et après l'intervention Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement	
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules	Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux	

Date :

Signature de l'apprenant

Signature du Coordinateur de stage

Grade / Prénom/ NOM

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	
	ANNEXE 3 : PLAN DE DEVELOPPEMENT CONTINUE DES COMPETENCES	

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	AXES D'AMELIORATION
1-Commander un sauvetage ou une mise en sécurité	
2-Sécuriser la zone d'intervention	
3-Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA	
4-Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes	
5-Commander un engin de secours routier	
6-Commander un véhicule tout usage	

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Septembre 2020
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPP	
	ANNEXE 3 : PLAN DE DEVELOPPEMENT CONTINUE DES COMPETENCES	

COMPETENCES TRANSVERSALES	
ACTIVITÉS	AXES D'AMELIORATION
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVS)	
B. S'impliquer dans son emploi	
C. Agir au sein d'un collectif	
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	

Date :

Signature de l'équipe pédagogique

